

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SHAREN COMEAU	Numéro de permis 2015890	Date d'inspection Le 18 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie la Coccinelle		Numéro de téléphone (506) 899-0673	
Adresse 50 rue Gilbert-Finn Dieppe NB E1A 8L4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	18 oct. 2024	18 oct. 2024
Commentaires : Le dernier rapport d'inspection de surveillance était manquant. Le dernier rapport d'inspection de surveillance doit être affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement. L'exploitante a immédiatement imprimé et affiché le dernier rapport d'inspection de surveillance dans un endroit bien en vue. La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	18 oct. 2024	18 oct. 2024
Commentaires : Le menu hebdomadaire était manquant. Le menu hebdomadaire doit être affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement. L'exploitante a immédiatement affiché le menu hebdomadaire. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.</p> <p>La MAQ a vérifié les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement -les dossiers d'incidents -les effets personnels -l'aire de jeu extérieur -le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieur <p>Durant la visite, le ratio est respecté.</p> <p>La MAQ a observé les jeux libres à l'intérieur, tel que, dansé sur la musique, construire des tours avec les blocs et préparer à mangé dans la cuisinette. La MAQ a également observé l'exploitante lire une histoire aux enfants, en soutenant leur apprentissage, l'exploitante demandait des questions et répondait les questions des enfants sur l'histoire.</p>

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 octobre 2024

Date

original signé par
Sharen Comeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 octobre 2024

Date